

Rapport de gestion 2012

de la police neuchâteloise

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise (PONE), l'année 2012 s'est caractérisée par une augmentation marquée de l'activité sur tous les fronts. Une augmentation d'autant plus sensible que l'effectif policier s'est légèrement tassé courant 2012 et que la direction du service s'est retrouvée concrètement affaiblie suite au départ du commandant Duvillard. En effet, ni le commandant Duvillard, démissionnaire en juin 2012, ni le chef de la police judiciaire, détaché à la fonction de commandant ad interim de la police jurassienne en 2011, n'ont été remplacés à ce jour – les deux fonctions sont depuis lors assumées à l'interne de façon ad interim, respectivement par le commissaire divisionnaire Pascal Luthi et le commissaire principal Alain Devaud.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2012 a été marquée, d'une part par la dénonciation et la renégociation de tous les contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation de la structure et du montant du coût du policier ainsi que du catalogue de prestations et, d'autre part, par le lancement du projet d'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel en tant que dernière étape du projet de police unique initié en 2006. Enfin, 2012 a également vu la réalisation de la première étape, sous la forme d'un rapport détaillé de faisabilité, de l'ambitieux projet de création d'une police intercantonale unique lancée en 2011 par les gouvernements neuchâtelois et jurassien.

Sur le front opérationnel, la police neuchâteloise enregistre une constante augmentation des entrées sur son journal des événements alors même que ses effectifs policiers sont figés: 20.125 entrées en 2012 – soit 1.6% de plus qu'en 2011 et 11.5% de plus qu'en 2010. Parmi les 20.125 événements, il faut compter notamment: 9156 événements relatifs à des délits contre inconnu – soit 2.5% de plus qu'en 2011 (8936) et 28.7% de plus qu'en 2010 (7113); 4421 événements relatifs à des arrestations/interpellations/auditions – soit 7.6% de plus qu'en 2011 (4109) et 13.7% qu'en 2010 (3887); 176 événements relatifs à des décès – soit 19.7% de plus qu'en 2011 (147) et 26.6% qu'en 2010 (139). Au total, ce sont plus de 55 événements chaque 24 heures!

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 31.364 réquisitions et rapports en 2012 – soit plus de 2600 par mois et 3% de plus qu'en 2011 (30.452). Parmi ces derniers, il faut compter notamment: 12.991 plaintes – soit 6.4% de plus qu'en 2011 (12.251); 6393 réquisitions de l'autorité judiciaire – soit 10.4% de plus qu'en 2011 (5803). On constate également un allongement régulier et significatif du temps de traitement moyen des réquisitions qui est passé de 16 jours en 2010, à 19 jours en 2011 (+19%) et à 22 jours en 2012 (+37%) – cet allongement résulte de l'augmentation de certaines activités criminelles – notamment les cambriolages – et la complexification du traitement des affaires dans le cadre de la procédure pénale fédérale introduite en 2011.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les chiffres de la statistique de la criminalité ne sont pas encore consolidés. Ils feront l'objet de publications ad hoc en mars de façon coordonnée au niveau national. Dans ce domaine, la tendance observée en 2011 se confirme: augmentation globale du nombre d'affaires (+5% environ) et du nombre d'infractions (+3% environ), dont notamment une explosion du nombre de cambriolages et de vols à la tire, mais une diminution du nombre d'auteurs identifiés.

5.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1er septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés était – à prestations égales – la diminution globale des effectifs policiers, canton et communes confondus, de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible théorique de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs approuvé par le Conseil d'Etat le 1er octobre 2007.

Pour la période allant du 2 janvier 2012 au 1er janvier 2013, la police neuchâteloise a enregistré: 3 ETP de départs à la retraite; 13.4 ETP de démissions – soit 3,5% de l'effectif policier; 1.6 ETP de réductions du taux d'activité; seulement 4 ETP d'engagements de policiers formés par manque de postulants alors qu'il était prévu d'en engager 5.5 ETP; 0 transfert en provenance de communes ainsi que l'engagement de 11 nouveaux gendarmes issus de l'école 2012 (2 échecs en cours d'école). Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et sont alignés sur l'objectif final.

02.01.2012 – 01.01.2013	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-3	0	-3
Démissions/réductions	-15	-3.5	-18.5
Engagements/augmentations	+15.2	+2.9	+18.1
Total	-2.8	-0.6	-3.4

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2012, il était en moyenne de 378.5 ETP pour un effectif de 381 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers – sous réserve d'augmentation d'effectifs accordée pour des nouvelles tâches. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2012 [ETP]	Policiers 01.01.2012 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		381
Policiers communaux	157		~ 30
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-90.0	
Engagements à la PN		+98.1	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectué 27.928 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 25.998 (-1930). Au 1^{er} janvier 2013, le solde d'heures supplémentaires s'élève à 12.964 heures pour les 378 collaborateurs concernés, soit moins de 35 heures supplémentaires par collaborateur.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à une dizaine de reprises lors de l'année 2012 pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et pour certaines par des médias internationaux. Elles ont ainsi fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2012, près de 800 communiqués ou brèves via son site internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à plus de 450 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La police neuchâteloise a poursuivi son expérience positive en matière de communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y a publié 104 postes qui ont été vus, en moyenne, par 1400 personnes avec 9143 visites pour le plus lu. Fin décembre, la page comptait 2934 abonnés, ce qui représente une forte progression de 83% en une année.

Suite à la polémique soulevée en décembre liée à des commentaires inadéquats, plusieurs mesures ont été prises afin de réduire le temps de visibilité de ces messages, soit une surveillance encore plus intense du site en cas de « buzz » et une meilleure visibilité des règles d'utilisation. À noter que la police neuchâteloise n'efface qu'à peine 1% des commentaires et qu'elle n'a été confrontée qu'une fois à des messages de nature violente. Elle reste convaincue que cet outil offre plus d'avantages que de risques.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

Formation et recrutement

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Centre de formation de la police

Le CFP a permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir) mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques. Au total, ce sont approximativement 1200 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

De plus, les cadres et spécialistes de la police neuchâteloise suivent diverses formations dispensées à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'Office de la formation continue (OFC) de l'Etat de Neuchâtel. Ces cours spécifiques ont représenté un total de plus de 3768 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs.

Enfin, les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir 186 collaborateurs, suivent une formation continue particulière qui totalise 426 journées de travail.

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la police neuchâteloise totalise plus de 4194 jours de formation continue, soit une moyenne de 10.9 jours par collaborateur. Cette moyenne, inférieure à celle de l'année passée (15.4 jours), s'explique notamment par le fait que la formation au maintien de l'ordre a été moins conséquente et également par le changement de concept de formation intervenu courant juin dans le domaine des moyens de contraintes.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La septième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 9 janvier 2012 dans les locaux du CFP à Colombier avec 30 aspirants:

13 aspirants gendarmes neuchâtelois, 11 aspirants de la police bernoise, 4 de la police cantonale jurassienne et 2 de la police des transports. 3 aspirants ont quitté l'école en cours d'année.

Après approximativement 1500 heures de formation par aspirant, 26 aspirants sur 27 ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription

aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2012. Les 26 candidats se sont présentés aux examens finaux et ont tous obtenu le brevet fédéral de policier.

Les gendarmes neuchâtelois et jurassiens, les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police et les agents de la police des transports ont été assermentés, lors d'une cérémonie commune, le 20 décembre 2012 à la Collégiale de Neuchâtel. Comme lors des années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert, pour la sixième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 6 août au 2 novembre 2012 à l'intention des collaborateurs exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de police. Ce sont ainsi 10 élèves assistants provenant des polices municipales de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, de Fribourg, de Rolle et du Noirmont, qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux, le 15 novembre 2012, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

Recrutement des aspirants 2013

En 2012, comme en 2011, sous l'égide de l'ERAP, la police cantonale jurassienne, la police des transports (partie romande) et la police neuchâteloise ont organisé un recrutement commun. Plus de 240 candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service, par voie de presse, ont été nécessaires.

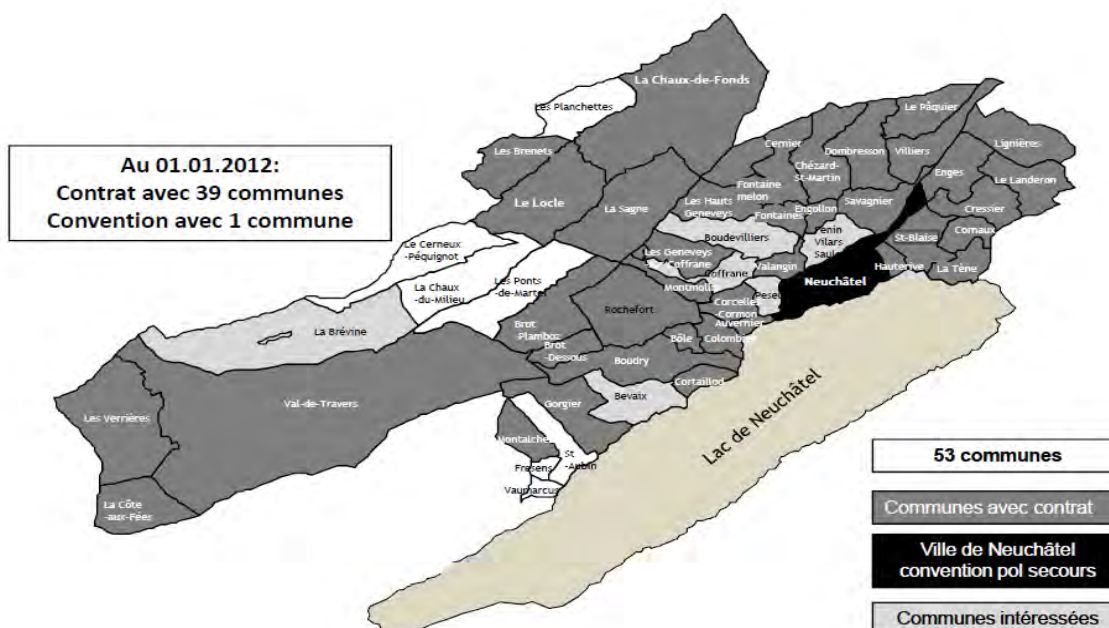
Pour la police neuchâteloise, ce sont ainsi, dans l'ensemble, 174 candidats qui ont postulé, 108 qui se sont présentés aux examens de culture générale, 42 qui ont été convoqués aux entretiens et exercices de mises en situations et 25 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 16 aspirants gendarmes (10 hommes et 6 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2013.

Contrats de prestations au profit des communes

La situation en 2012

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a ainsi été maintenu.



A fin 2012, les contrats de prestations en cours se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2012
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5.000	772.500.00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0.222	34.299.00
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0.014	2.163.00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0.762	100.840.40
Cornaux			
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0.330	49.616.80
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0.006	927.00
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0.533	73.073.35
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0.019	2.935.50
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0.849	141.522.00
Bevaix			
Rochefort	1 ^{er} juillet 2011	0.023	3.553.50
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0.010	1.545.00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0.767	103.721.00
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0.773	78.016.40
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0.119	18.385.50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0.375	42.963.00
Corcelles-Cormondèche	1 ^{er} juillet 2009	0.454	57.400.15
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0.140	21.630.00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0.003	463.50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0.869	133.142.10
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0.032	4.901.10
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011	0.010	1.545.00
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5.454	860.643.00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0.240	37.080.00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0.017	2.626.50
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0.273	34.037.20
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0.050	7.234.90
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0.014	2.163.00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0.068	9.654.55
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0.017	1.919.25
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0.196	20.886.70
		Radar fixe au 30.06.2012	2.951.65
Les Hauts-Geneveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4.944.00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes	14.303.80

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2012
		au 30.06.2012 >	
Dombresson	1^{er} juillet 2009	0.031	4.789.50
Le Pâquier	1^{er} juillet 2010	0.006	640.30
Villiers	1^{er} janvier 2009	0.003	463.50
		Radars fixes	6.706.25
		au 30.06.2012	
Coffrane			
Les Geneveys s/Coffrane	1^{er} janvier 2008	0.122	12.027.85
Montmollin	1^{er} juillet 2011	0.013	2.008.50
La Chaux-de-Fonds	1^{er} janvier 2007	32.000	4.944'000.00
Les Planchettes			
La Sagne	1^{er} juillet 2009	0.019	2.935.50
	Totaux	49.865	7.617.159.25

Des paramètres à revoir

Après quelques années de fonctionnement, le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il fallait revoir les paramètres des contrats de prestations liant les communes à l'Etat. Les économies générées profitaient aux communes (9.2 millions en 2009) tandis que l'Etat enregistrerait une charge structurelle croissante (1.29 millions de francs en 2009). Trois axes d'adaptation ont été définis:

- adaptation du coût du policier formé avec la prise en compte d'un nouvel indice salarial représentatif de 108.9 (indice salarial de 2010) au lieu de 104.75 (indice salarial de 2005). Le coût annuel revient à CHF 160.600 au lieu de CHF 154.500;
- adaptation du volume annuel d'heures disponibles. Le volume de 1.800 pour un équivalent temps plein (ETP) annuel est trop élevé. Il ne tient pas compte de la formation (12 jours en moyenne par policier), de l'absentéisme (3.5%) et l'improductivité (12% - standard GESPA). Compte tenu de ces éléments, 1 ETP a été amené à 1450 heures;
- prise en compte des ressources réelles mobilisées. Une heure de prestations effectuée est comptabilisée une heure quel que soit le nombre de collaborateurs engagés. Par exemple, une heure de patrouille effectuée par deux collaborateurs est comptabilisée une heure. Dorénavant, deux heures seront comptabilisées pour cette même prestation.

Un catalogue des prestations à simplifier

Le catalogue des tâches compte 75 prestations. Il a l'avantage de décrire précisément chacune d'elles mais a l'inconvénient d'être difficile à mettre en œuvre par sa complexité. Un nouveau catalogue a été élaboré et scindé en quatre catégories de prestations:

- "Circulation" avec les groupes de prestations "Contrôles et professionnels" – "Stationnement" - "Gestion du trafic" – "Surveillance";
- "Ordre public" avec les groupes de prestations "Surveillance, prévention, répression, visibilité" – "Manifestations";
- "Sécurité" avec les groupes de prestations "Environnement" – "Notifications";
- "Établissements publics" avec le groupe de prestations "Contrôle et gestion".

Ce nouvel outil permettra un meilleur pilotage de la sécurité publique de proximité en partenariat avec les communes, tout en permettant à celles-ci d'exprimer précisément leurs besoins.

L'information aux partenaires communaux

C'est lors du Conseil cantonal de sécurité du 22 août 2011 que M. Jean Studer, chef du DJSF, a présenté la première fois les changements de paramètres concernant les contrats de prestations. Afin de toucher tous nos partenaires, une séance d'information expliquant les raisons du changement s'est tenue le 14 décembre 2011 à la caserne de Colombier à laquelle toutes les communes

du canton étaient conviées. C'est en ce même lieu qu'une seconde séance d'information a été organisée le 26 juin 2012. Outre une brève explication sur les raisons du changement et la situation sécuritaire du canton, les nouveaux outils de pilotage de la sécurité de proximité ont été présentés.

Les négociations

La plupart des communes ont attendu les discussions du budget de fin d'année pour déterminer le volume d'heures à commander à la police neuchâteloise et les réflexions se poursuivront au-delà du 1^{er} janvier 2013. A l'heure de la rédaction de ce rapport, des contrats de prestations ont déjà été signés ou sont en voie de l'être avec les communes de: St-Blaise, Hauterive, La Tène, Enges, Lignières, Rochefort, Brot-Dessous, Cortailod, Milvignes, Corcelles-Cormondrèche, St-Aubin-Sauges, Gorgier, Montalchez, Les Verrières, La Côte-aux-Fées, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, La Sagne, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds. Une ou deux communes remettent encore en question le contrat de prestations à signer, dont La Ville du Locle. En outre, la convention avec la Ville de Neuchâtel et le contrat portant sur l'exploitation des installations de contrôle de la vitesse à Valangin perdurent. Ce sont ainsi en tous les cas 25 communes sur les 37 que compte le canton qui ont ou auront un contrat avec l'Etat en matière de sécurité publique de proximité au 1er janvier 2013.

Le projet AVENIR

Ce projet a pour but l'intégration de la police locale de Neuchâtel dans la police neuchâteloise comme prévu dans la LPol. Les travaux ont débuté à l'automne avec la création de différents groupes paritaires afin de préparer cette intégration qui doit intervenir au 1er janvier 2014. Parallèlement à ce projet, un groupe de travail réunissant différents acteurs politiques et policiers a été constitué afin de définir un futur organe de pilotage régional de la sécurité de proximité.

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

L'activité judiciaire de la police de proximité a sensiblement augmenté. Dans le domaine de la petite et moyenne criminalité locale, ce sont ainsi 11.676 réquisitions-enquêtes qui ont été effectuées contre 11.100 en 2011 (+5%) et 8415 en 2010 (+39%).

L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 6919 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1101 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

La prévention

Trente-quatre interventions préventives, sous la forme de leçons, ont été dispensées dans différents établissements scolaires du primaire, secondaire et secondaire 2. Les thèmes généralement abordés ont été les dangers de l'internet, la violence et le vol.

Douze actions d'information similaires ont également été menées auprès de public adulte (enseignants, éducateurs, jeunes et aînés).

La police de proximité exerce la prévention au quotidien, que ce soit dans le domaine de la circulation routière ou de la criminalité. Des actions ponctuelles plus ciblées ont été entreprises dans la prévention contre les vols dans les commerces, les vols à domicile et la surveillance des rives en période estivale.

Une nouvelle forme de patrouille "mobilité douce" a été appliquée en phase de test dans le secteur de l'Entre-deux-Lacs, la patrouille cycliste. Les avantages de ce mode de locomotion sont nombreux. Au vu des succès enregistrés et de l'accueil favorable, voire enthousiaste, réservé par la population et les autorités communales ainsi que la satisfaction exprimée par les collaborateurs, l'expérience va non seulement être reconduite mais étendue à d'autres secteurs du canton. La police neuchâteloise a ainsi acquis les vélos et le matériel de sécurité qui sera mis à disposition pour patrouiller en petite reine.

Transport de personnes privées de liberté

Le transport des détenus s'effectue par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Securitas;
- Securitrans (Jail Train Street - JTS).

C'est le SAT (service administratif et des transports) qui assure la planification de toutes les conduites et l'exécution d'une partie de celles-ci. Il est appuyé, pour les conduites, par Securitas. Securitrans (Jail Train Street - JTS) effectue les transports extra-cantonaux en provenance ou à destination de lieux de détention ou d'aéroports. Les transports extra-cantonaux ne pouvant pas être réalisés par JTS pour diverses raisons (disponibilité, planification, demandes particulières, etc.) sont effectués par le SAT ou Securitas.

L'augmentation des conduites se poursuit et est illustrée dans le tableau ci-dessous:

	2010	2011	2012	Écart 2010-2012
JTS	832	835	1174	+ 41%
PONE (SAT+ Securitas)	787	1689	2673	+ 240%
SAT	787	696	775	-1.5%
Securitas	0	993	1898	

Ce sont en moyenne 16 conduites journalières qui sont planifiées par jour ouvrable.

Une équipe de transport Securitas est engagée depuis le 1er avril 2011. Vu l'augmentation croissante, une seconde équipe de transport Securitas a été engagée dès le 15 mai 2012 au profit de la PONE afin de pouvoir donner satisfaction à la demande.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la police neuchâteloise a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique à 9 reprises (-1) lors de fêtes populaires et seulement à 4 reprises lors de rencontres sportives (-17) en raison de la faillite de Neuchâtel Xamax SA. De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 3 reprises (-1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires intercantonaux. Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2012, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 5 reprises (-1).

Au total, en 2012, ce sont donc 21 (-20) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1057 (-762) journées de travail de 8 heures.

Rencontres sportives

Ce sont au total 56 rencontres de football (FC Biel-Bienne, FC Neuchâtel-Xamax 1912, FC Colomier, FC Biel-Bienne-FC Sion) et de hockey sur glace (Hockey Club La Chaux-de-Fonds, HC Fribourg Gottéron-EHC Bienne) pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile (à 43 reprises) ou à "l'extérieur" (à 14 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à 4 reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représentés 133 (-949) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

De plus, la police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2012 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois.

Lors des 43 rencontres organisées dans le canton, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 10 (+1) reprises, à savoir à 8 (+7) reprises lors d'un match de hockey sur glace et à 2 (-6) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 4 (-23) interdictions de périmètre et 4 (-24) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Durant l'année sous revue, aucun incident d'une certaine gravité n'a eu lieu dans notre canton.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à fin septembre 2012, ce sont 9 (-1) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place de dispositifs de sécurité publique d'une certaine ampleur. Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 682 (+161) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
13-15.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	59 (+25)	--
31.5-3.6	"Festi Neuch" à Neuchâtel	4 jours	25 (+15)	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
10.6-1.7	EURO 2012	3 semaines	39	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
30.6-2.7	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	79 (+33)	--
5-8.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	79 (+3)	--
31.8-2.9	Festival celtique à La Tène	3 jours	24	--
15-16.9	"Wheels Fest" à Lignières	2 jours	20 (+4)	--
28-30.9	Brocante du Landeron	3 jours	42 (+1)	--
28-30.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	315 (+195)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			682 (+161)	

Sur le plan cantonal, la Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel en termes de sécurité publique planifié par la police neuchâteloise dont il faut préciser que les moyens viennent ici compléter ceux de la police locale de la Ville de Neuchâtel.

L'édition 2012 de cette manifestation a généré un nombre record de 452 (+50) infractions annoncées ou constatées par la police. Malgré l'interpellation de 32 personnes (+19) pour des infractions au patrimoine, principalement en flagrant délit lors de vols à la tire, le nombre d'infractions de cette catégorie poursuit son augmentation pour s'établir à 392 (+77 par rapport à 2011 et +271 ! par rapport à 2010). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle est lui demeuré relativement stable avec 18 cas annoncés (-3). Par contre, comme l'année précédente, aucune échauffourée n'a eu

lieu avec les forces de l'ordre, et ce en dépit des très nombreuses interventions effectuées par la police dans l'enceinte ou aux abords de la fête.

Engagements intercantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 3 reprises (-1) du personnel au profit des polices cantonales des Grisons (1), de Genève (1) et de Berne (1), pour un total de 212 (+14) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
21.1	Manifestation anti-WEF à Berne	1 jour	11	En renfort de la police cantonale bernoise
22-29.1	Forum économique mondial (WEF) de Davos (GR)	8 jours	178 (+40)	En renfort de la police cantonale grisonne
30.6	Conférence sur la Syrie à Genève	1 jour	23	En renfort de la police cantonale genevoise
Total			212 (+14)	

Armes / Agences de sécurité

Le nombre total d'armes, tous types confondus, répertoriées dans le canton de Neuchâtel s'élève, en 2012, à 19.000 alors que 800 armes ont été nouvellement enregistrées. La police neuchâteloise a saisi quelques 135 armes (y compris les armes "soft-air") dont 86 armes à feu par suite de violences, de menaces ou par crainte que l'arme soit utilisée d'une manière dangereuse pour le détenteur ou pour autrui. Dans l'intervalle, 16 armes à feu ont été détruites après décision pénale ou administrative. 137 objets dangereux ont été séquestrés dont 60 ont été détruits.

Par ailleurs, le bureau des armes a délivré 501 permis à des acquéreurs d'armes remplissant les conditions fixées par la loi. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2008 (+13% cette année). Suite à des événements dramatiques impliquant des armes militaires, le bureau des armes a été sollicité par le service de la sécurité civile et militaire pour séquestrer une dizaine d'armes de service, par mesure préventive.

Enfin, 102 (+13%) agents de sécurité privée accrédités à Neuchâtel sont au bénéfice d'un permis de port d'arme. 66 (+100%) nouveaux permis de port d'armes ont été délivrés cette année. Le nombre total d'agents de sécurité privée a augmenté de 5.5 % passant de 900 à 950. Le nombre total d'entreprises dans le canton est de 25 (3 nouvelles sociétés pour 2012). La gestion des entreprises de sécurité comprend les départs (300), les renouvellements (59), les nouvelles demandes (344) et les mesures administratives (6).

5.4. Sécurité routière

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2012 (2011), se présente comme suit:

Accidents	672	(698)
Blessés	330	(347)
Tués	5	(11)
Personnes conduisant sans permis	25	(20)
Permis de conduire saisis	175	(116)

On dénombre également 142 (119) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 122 (101) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 85,91% (84,87%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2012, est de 672 (698), il est en constante baisse, soit 26 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est en baisse, soit 5 victimes pour cette année, contre 11 en 2011. Les lieux où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 2 (2) et hors localité 3 (9). Les personnes blessées 330 (347), quant à elles, sont encore à la baisse avec 17 de moins qu'en 2011. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool au volant ou au guidon, elle figure en 3ème position.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1451 (1706) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 532.228 (561.762) véhicules ont été contrôlés et 37.287 (34.383) conducteurs dénoncés, soit 7% (6.12%). Ledit pourcentage équivaut à 1524 (1516) procès-verbaux (PV) et 35.763 (32.867) amendes d'ordre.

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 36 (31) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 17 (10) contrôles au cours desquels 58 (23) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8688 (8674) heures de contrôle. Sur 1.870.029 (1.654.992) véhicules contrôlés, 11.025 (9224) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.59% (0.56%). Ledit pourcentage équivaut à 131 (141) PV et 10.894 (9'083) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8665 (8639) heures de contrôle. Sur 5.666.415 (5.725.025) véhicules contrôlés, 37.736 (38.769) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.66% (0.67%). Ledit pourcentage équivaut à 225 (202) PV et 37.511 (38.567) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de la H20 au Pont-Noir, mis en fonction le 21 juillet 2011, a été utilisé durant 6429 (3967) heures de contrôle. Sur 2.991.363 (1.866.923) véhicules contrôlés, 19.512 (9505) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.65% (0.50%). Ledit pourcentage équivaut à 72 (105) PV et 19.500 (9400) amendes d'ordre. Notons que cette installation a été mise hors service du 29 septembre au 19 décembre 2012, suite à un acte de vandalisme.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 13.593 (15.678) heures de contrôle. Sur 1.349.806 (1.725.426) véhicules contrôlés, 4.915 (6.202) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.36% (0.35%). Ledit pourcentage équivaut à 46 (40) PV et 4869 (6162) amendes d'ordre. Notons que cette installation a été mise hors service durant environs 2000 heures, suite à des problèmes techniques et à la réfection de la chaussée.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8571 (7684) heures de contrôle. Sur 2.130.131 (1.783.556) véhicules contrôlés, 1388 (1298) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.07 % (0.07%). Ledit pourcentage équivaut à 8 (4) PV, 1308 (1294) amendes d'ordre "vitesse" et 72 (70) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

Ivresses

Comparativement à 2011, ce sont 15.560 (15.373) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 251 (262) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 478 (456) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus).

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé, en fonction des besoins, par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices

communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2012, 24.026 élèves au total (23.911), répartis dans 1424 (1430) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Durant l'année 2012, le groupe a par ailleurs été appelée à organiser 4 (5) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 31 (25) jeunes sanctionnés par les présidents du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Campagnes de prévention routière et contrôles

Durant l'année 2012, la police de la circulation a organisé 19 (17) campagnes de prévention routière, soit durant 136 (110) jours.

Ainsi, il y a eu sept campagnes TISPOL (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et quatre campagnes de prévention traitant des thèmes suivants "Le dégagement des vitres et déneigement des véhicules", "Les piétons et les cyclistes", "L'aptitude à la conduite" ainsi que "L'inattention". Par ailleurs, deux stands de prévention liés à la santé et sécurité ainsi qu'à la conduite au 3^{ème} âge ont été montés dans les centres commerciaux de Couvet et de La Maladière à Neuchâtel. Les traditionnelles campagnes radar ont également été organisées lors des rentrées scolaires d'avril et d'août et une campagne de prévention a été mise sur pied en vue de la rentrée scolaire avec la présence de deux stands à Marin-Centre et aux Entilles-Centre à La Chaux-de-Fonds. Enfin, une journée de prévention destinée aux motards s'est déroulée à La Vue-des-Alpes, en collaboration avec le BPA (Franky), la fédération suisse motos, le TCS et le SCAN ainsi qu'une campagne de contrôles des vélos avec la collaboration du TCS et une campagne nationale "Journée de la lumière".

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police neuchâteloise a effectué 22 (65) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 305 (391) poids-lourds et 73 (88) taxis, pour un total de 324 (285) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

5.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des dernières années, opéré une réforme majeure tant au niveau de ses structures que de ses méthodes de travail.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation et les structures de la police suisse se trouvent à un tournant. Les synergies possibles à l'intérieur du canton ont toutes été exploitées alors que les attentes de la population augmentent et que certains segments de la criminalité explosent. Il est aujourd'hui évident que les effectifs de la police neuchâteloise tels que fixés en 2007 ne peuvent plus absorber l'augmentation des tâches. Il est donc de notre responsabilité de faire le bon choix, pour relever les défis de demain. En ce sens, le projet de fusion avec le canton du Jura s'inscrit parfaitement dans ce contexte et pourrait certainement servir de catalyseur pour des rapprochements similaires dans d'autres régions de Suisse. En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme. Pour toutes ces raisons, le projet de police intercantonale entre les cantons de Neuchâtel et du Jura vise les objectifs suivants:

- un développement permanent de la qualité des prestations (police de proximité, secours, judiciaire, circulation, grands événements);
- de meilleures conditions d'exercice de l'activité du personnel et la création d'un statut du personnel policier adapté aux spécificités de la profession;
- une maîtrise des coûts de la sécurité face à l'évolution des besoins;

- une réorientation de ressources spécialisées vers du travail de police, au service du citoyen;
- une identité juridique et un budget propres;
- une conduite et supervision politique par des organes communs;
- une ouverture à des partenariats supplémentaires (autres polices et autres corps de sécurité);
- une gestion moderne et transparente.

Néanmoins, il convient de relever qu'indépendamment des structures, l'activité de la police reste le fait d'hommes et de femmes qui s'engagent au quotidien en faveur de la sécurité de la population de ce canton, dans un véritable esprit de service à la communauté. Par conséquent, nous ne devons jamais perdre de vue que l'activité de la police doit être orientée en premier lieu vers le citoyen. C'est donc aussi dans cette perspective que la police neuchâteloise va poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'objectif visé consiste, à tous les niveaux, à prendre les mesures préventives que nécessite la situation, en considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages humains et matériels évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent aucune erreur, ni aucun excès.